

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-36

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU
CENTRE DE GESTION DE L'ISERE 2023-2026

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GRENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, MM. ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, DESSERTINE Sébastien, Mmes CHENAVER Christelle, CORNET Sophie

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), JARRIGE Jérôme (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mmes DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine, M. PLOCH Romain (*pouvoir à Vincenza MILITI*)

Secrétaire de séance : Mme CORNET Sophie

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (*alinéa 2*) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'analyse des offres du CDG38 en date du 13 décembre 2022 au groupement SOFAXIS / CNP du marché relatif à la prestation d'assurance des risques statutaires pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au Centre de Gestion et pour lui-même ;

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, avec les taux et prestations suivantes (*pour les agents affiliés à la CNRACL*) :

Formule tous risques avec franchise de 20 jours en maladie ordinaire, au taux de cotisation de 8,15 % sur le traitement indiciaire brut et la nouvelle bonification indiciaire ;

- **PREND ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet ;
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année, sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 3 janvier 2023

Le Maire,

Alain CAUQUIL

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Grandvilliers, 38 (Isère). The stamp features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MAIRIE DE GRANDVILLIERS' and '38 (Isère)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Alain CAUQUIL' is printed in bold black text below it.